Reçu en préfecture le 03/10/2022

VILLE DE

ID: 040-214003121-20220930-2022\_09\_137-DE

# CONSEIL MUNICIPAL

## **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

#### DELIBERATION Nº 2022-09-137-DR/RH

Nomenclature: 4.1.7

**OBJET: CRÉATIONS DE POSTES** 

Votants: 33 Abstention: /

Votes exprimés: 33

Pour: 33 Contre:/

> Fait à Tarnos, le 30 septembre 2022 Pour extrait certifié conforme

> > Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de La publication sur le site Internet de la Mairie le :

03/20/20120

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER M. HERVELIN

procuration

à Mme BAULON

à Mme DUFAU procuration

SECRÉTAIRE DE SEANCE: M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33	
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	2	
Nombre de votants	33	

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de procéder à des créations de postes dans le cadre des vacances de postes permanents au sein de la Collectivité et aux besoins des services. Il précise que ces créations sont effectuées à effectif constant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### Entendu son Président

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13,

Vu le décret nº 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,



Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la <u>procédure de recrutement</u> pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2022

Considérant qu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique

#### **DELIBERE**

# DÉCIDE DE CRÉER les postes à TEMPS COMPLET suivant :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES	
FILIÈRE ANIMATION		4.		
Animateur principal 2ème classe	В	1	Déroulement de carrière	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	С	1		
FILIÈRE CULTURELLE	S. L. W. C.			
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	В	1	Déroulement de carrière	
FILIÈRE MEDICO SOCIALE		the Standard by		
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2	Déroulement de carrière	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	Α	1	Déroulement de carrière	
Adjoint administratif principal 1ère classe	С	4	Déroulement de carrière	
FILIÈRE TECHNIQUE				
Ingénieur Hors Classe	Α	1		
Technicien principal 1ère classe	В	1		
Adjoint technique principal 2ème classe	0	6	Déroulement de carrière	
Adjoint technique principal 1ère classe	С	13		
Agent de maîtrise	С	3	Recrutement suite à décès d'un agent, mobilité interne et départ à la retraite	



ID: 040-214003121-20220930-2022\_09\_137-DE

Adjoint technique C	1	Recrutement suite à absence prolongée d'un agent
---------------------	---	--

## **DÉCIDE DE CRÉER** le poste à **TEMPS NON COMPLET** suivant :

FILIÈRES / GRADES	CATÉGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIÈRE CULTURELLE			
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (9h00)	В	1	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (8h00)		1	Application de la réglementation en matière de
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (16h00)		1	contrat pour professeurs de l'école de musique
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (6h30)		1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (16h00)		1	Changement de quotité

DIT que ces créations de postes sont réalisées à effectif constant.

DIT que, concernant ces créations de postes liées aux recrutements à venir, celles ci sont effectuées sur les différents grades du cadre d'emplois visé afin de couvrir l'ensemble des possibilités de recrutement. Les grades non concernés par le recrutement et ne correspondant pas à des réels postes vacants seront supprimés dans le courant de l'année après avis du Comité Technique. Il est précisé que les postes pourront, en cas de recherche infructueuse de candidat.e.s statutaires, être pourvus par un.e agent.e contractuel.le sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2022.

DIT que la rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr